



**Déposer un dossier
directement en ligne**



www.auvergnerhonealpes.fr

Pour toute demande, contacter



secretariatdatm@auvergnerhonealpes.fr

Ou par téléphone :



Pour les élus dans l'Ain, l'Ardèche, la Drôme,
le Rhône (*hors Métropole de Lyon*), la Savoie
ou la Haute-Savoie : 04 26 73 40 33

Pour les élus dans l'Allier, le Cantal, la
Loire, la Haute-Loire ou le Puy-de-Dôme :
04 73 31 82 08

Pour les élus en Isère ou dans la Métropole
de Lyon : 04 26 73 31 36

GUIDE DES AIDES RÉGIONALES

La Région soutient
ses Maires
et ses Communes

Édition mai 2026

ÉDITO



Les maires et les communes occupent une place centrale dans la vie de nos territoires. En première ligne, vous êtes les relais essentiels des attentes et des préoccupations de nos concitoyens. En tant qu'élus de proximité, vous avez une connaissance fine des réalités locales et des besoins propres à chaque commune.

Votre engagement au quotidien est déterminant : il permet d'animer nos territoires, de renforcer le lien social et de porter des projets concrets pour les habitants.

Dans un contexte marqué par la lourdeur administrative et des contraintes réglementaires croissantes, nous avons fait le choix de positionner la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme un partenaire privilégié des communes, afin de vous accompagner concrètement dans la réalisation de vos projets.

C'est pourquoi nous avons mis en place des dispositifs lisibles, accessibles et adaptables, pensés pour répondre à la diversité des situations : communes rurales ou urbaines, petites ou grandes. Qu'il s'agisse d'éducation, d'environnement ou de numérique, ce guide a vocation à vous présenter l'ensemble des aides proposées et à vous en faciliter l'appropriation.

Au-delà d'un simple soutien financier, ces dispositifs traduisent notre engagement à vos côtés : celui d'être un partenaire fiable, au service de projets concrets, utiles à nos territoires et à leurs habitants.

Fabrice PANNEKOUCKE Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

J'ai toujours été guidé par une conviction forte : la richesse de notre région repose sur la diversité de ses territoires. Par leur pluralité, ils participent à faire vivre ce patrimoine historique, culturel et naturel dont nous sommes fiers d'être les héritiers. C'est dans cet esprit que, dès 2016, j'ai porté l'ambition de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une grande région des territoires. Une ambition que j'ai souhaité construire et poursuivre en lien étroit avec celles et ceux qui l'incarneront au quotidien : vous, les maires.

Le mandat de maire est sans doute l'un des plus exigeants et des plus beaux. La confiance que vous accordent les habitants de votre commune vous engage pleinement, chaque jour. Vous êtes au plus près de leurs réalités, de leurs attentes et de leurs aspirations.

Dans un contexte où, trop souvent, la décision publique semble s'éloigner du terrain au profit de logiques administratives, j'ai fait le choix de réserver toute leur place aux élus locaux. C'est pourquoi vous êtes les interlocuteurs privilégiés de la Région pour les dispositifs d'aide aux communes. Ce choix répond à une double exigence : celle de la légitimité démocratique et celle de l'efficacité de l'action publique. Car personne mieux que vous ne connaît les projets nécessaires au développement de votre territoire.

A travers ce guide, nous réaffirmons un engagement clair : la Région sera toujours à vos côtés pour accompagner et concrétiser vos projets.

Laurent WAUQUIEZ
Conseiller spécial



La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Conseiller spécial



Fabrice Pannekoucke
Président de la Région



Laurent Wauquiez
Conseiller spécial

12

Vice-présidents et leurs délégations



Nicolas Daragon
Finances
Administration générale
Ressources humaines
Fonds Européens



Sandrine Chaix
Handicap
Action sociale
Lutte contre les violences
faites aux femmes



Frédéric Aguilera
Transports



Philippe Meunier
Aménagement du territoire
Relations internationales
Chasse, pêche, bois, forêt
Associations patriotiques
et anciens combattants



Catherine Staron
Lycées
Enseignement supérieur
Recherche
Innovation



Renaud Pfeiffer
Sécurité
Sport



Sophie Rotkopf
Culture et patrimoine



Sylvie Fayolle
Tourisme



Christophe Fournier
Environnement
et écologie positive



Florence Dubessy
Jeunesse
Famille
Séniors



Olivier Amrane
Agriculture



**Marie-Pierre
Montoro-Sadoux**
Thermalisme
Associations

5

Conseillers auprès du Président



Gilles Chabert
Montagne &
Jeux olympiques
et paralympiques
d'hiver 2030



Dino Ciniéri
Engagement Républicain
Héros de la Nation



Bruno Faure
Auvergne



Éric Fournier
Air
Climat
Énergie

19

Conseillers délégués



Claude Aurias
Économie de proximité



Virginie Bonnet-Ferrand
Actions éducatives



Michèle Cedrin
Formation et Emploi



Ségolène Guichard
Formations sanitaires
et sociales



Valérie Lassalle
Mutuelle régionale



Isabelle Ramet
Numérique



Pierre Oliver
Fonds européens
Relations avec
les métropoles



Catherine Pacoret
Patrimoine



Raymond Vial
Agriculture
Ruralité



Nathalie Béranger
Ressources humaines



Jérémie Breaud
Grands événements



Emmanuel Ferrand
Fonds européens
agricoles



Caroline Guélon
Commerces ruraux



Myriam Keller
Campus Région
du numérique



Isabelle Massebeuf
Aménagement
numérique du territoire



Alexandre Nanchi
Simplification administrative
Relations avec Régions
de France



Mickaël Paccaud
Excellence éducative



Julien Vuillemand
Sports scolaires
et interurbains



Carine Vidal
Conseillère déléguée



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

10 ANS DE BONNE GESTION

Depuis 2016, la Région Auvergne-Rhône-Alpes prouve que bien gérer l'argent public c'est possible.

0 dette supplémentaire depuis 2016

0 augmentation de taxes ou d'impôts depuis 2016

-15% de dépenses sur le fonctionnement administratif depuis 2016

x2 d'investissement dans les services publics depuis 2016 (éducation, santé, transport...)



Plus d'informations via ce QRCode

La Région qui agit

Sommaire

Aides directes aux collectivités

► Retrouvez l'ensemble de ces aides entre la page 10 et la page 17.

Aides destinées aux autres bénéficiaires

► Retrouvez l'ensemble de ces aides entre la page 18 et la page 30.

www.auvergnealpes.fr/aides

Sommaire détaillé

Aides directes aux collectivités

La Région est à vos côtés pour vous aider à porter des projets dans de nombreux domaines :

- 10 > GUICHET UNIQUE
- 12 > DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES
ET EXCEPTIONS POUR VOS COMMUNES
- 13 > Sécurité
- 14 > Santé
- > Lutte contre les violences faites aux femmes
- > Handicap
- 16 > Barnums
- > Abrisbus voyageurs
- > Manifestations sportives
- > Manifestations agricoles/concours
- 17 > Festivals
- > Urbanisme
- > Montagne



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Toutes les aides de la Région
pour votre commune sont sur
auvergnherhonealpes.fr



Guichet unique

La Région agit partout, au plus proche des habitants et des projets de leur commune. Ces nouveaux dispositifs d'aides aux communes sont créés pour apporter une réponse sur mesure à tous types d'investissements de tous nos territoires.

► LES CONTRATS RÉGION

- Gros projets structurants
- Contractualisation à l'échelle de l'EPCI
- Pour les projets d'envergure intercommunale
- Montant adapté aux projets
- Projet porté par un EPCI ou par une commune

► LE BONUS RURALITÉ

Pour les communes de 1 à 2000 habitants :

Dépôt des dossiers au fil de l'eau, jusqu'à 100 000€ maximum, 40% du coût total éligible.

► LES CONTRATS RÉGION-VILLE

Pour les communes de 2000 à 20 000 habitants :

Dépôt des dossiers au fil de l'eau, jusqu'à 200 000€ maximum, 40% du coût total éligible.

Dispositifs spécifiques et exceptions pour vos communes

Sécurité

► VIDÉOPROTECTION POUR LES COMMUNES

La Région subventionne les communes et les EPCI pour l'installation, l'extension de systèmes de vidéoprotection ainsi que l'acquisition d'équipement en matière de sécurité.

Aide à l'installation des caméras et bornes anti-véhicules béliers

Les projets soutenus portent sur l'acquisition de nouvelles caméras ou bornes et le remplacement de caméras dégradées aux abords des lycées, écoles maternelles et élémentaires, aux entrées/sorties de zones d'activités et autres espaces publics sensibles.



Taux maximal de 50% des dépenses éligibles (plafond de dépenses de 15 000 € par caméra et 1500 € par borne). Plafond d'aide de 100 000 €, par commune et par an

► AIDE À L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS

La Région apporte son soutien pour les projets visant :

- > Les équipements de protection pour les policiers municipaux,
- > Les équipements techniques et informatiques liés à la création/rénovation ou extension des Centres de Supervision Urbains (hors immobilier et mobilier de bureaux),
- > Les équipements liés au dispositif anti-intrusion dans les écoles maternelles et élémentaires dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité),
- > Les boutons d'alerte en faveur des commerces



Taux maximal de 50% des dépenses éligibles. Plafond d'aide de 150 000 € par commune pour la durée du mandat municipal.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

LA RÉGION AGIT POUR LA SÉCURITÉ

ASSURER LA PROTECTION DES HABITANTS DANS LES COMMUNES



- > 18 053 caméras financées depuis 2016 et un objectif de 20 000 caméras d'ici la fin 2027
- > Sécurisation des commerces par des boutons d'alerte connectés

ASSURER LA SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS



- > 285 lycées équipés de dispositifs de filtrage et mise en place d'équipes mobiles d'accueil renforcé.
- > Déploiement du Pack Sécurité école (dispositifs sécurité attentats et anti-intrusion)

SÉCURISER LES TRANSPORTS



- > Bouclier de sécurité dans les gares : vidéoprotection, bornes d'appel d'urgence...
- > 4 000 cars équipés de CAMÉRAS d'ici 2028 (60% d'ores et déjà équipés)

ÊTRE AUX CÔTÉS DES FORCES DE L'ORDRE



- > Aides aux communes pour équiper les policiers municipaux
- > Gratuité des transports régionaux

Santé

► CRÉER OU DÉVELOPPER UNE MAISON OU UN CENTRE DE SANTÉ

Aide disponible pour les collectivités et aussi pour d'autres bénéficiaires

Financer les travaux et/ou l'acquisition immobilière d'une maison ou d'un centre de santé.



La Région prend en charge une partie des frais d'investissement pour la création ou l'extension de maisons ou de centre de santé pluriprofessionnels et structures équivalentes situés en zones défavorisées ou en voie de le devenir. Le plafond d'aide est fixé à 250 000 €.

Lutte contre les violences faites aux femmes

► CRÉATION OU RÉHABILITATION DE LOGEMENTS D'URGENCE À DESTINATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

La Région attribue une aide au logement pour les femmes victimes de violences.



Subvention jusqu'à 15000 € par logement pour les opérations allant jusqu'à 10 logements et de 50% du coût des travaux, plafonnée à 350000 €, pour les opérations comptant plus de 10 logements.

Handicap

► INNOVER POUR COMPENSER LE HANDICAP

Aide disponible pour les collectivités et aussi pour d'autres bénéficiaires

Soutenir une expérimentation locale innovante, visant à améliorer concrètement les conditions de vie des personnes en situation de handicap au quotidien.



La Région prend en charge les dépenses d'investissement à hauteur de 20 à 50%, plafonnées à 100000 € par projet, avec un minimum de 20% d'autofinancement.

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

Ma mutuelle
Région Auvergne-Rhône-Alpes

**Une mutuelle
santé pour tous
en Auvergne-
Rhône-Alpes**

Informations via notre numéro dédié :

04 2800 2800

ou sur notre site internet :

auvergnerrhonealpes.fr



*Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h. Prix d'un appel local.

La Région qui agit

Barnums

► BARNUMS

Dans le cadre d'une campagne annuelle, les communes jusqu'à 20 000 habitants peuvent faire une demande d'attribution d'un barnum par la Région à usage de leurs associations.

Abribus voyageurs

► ABRIBUS

Dispositif de protection des usagers des transports régionaux, il s'agit de la mise à disposition d'abris voyageurs et le financement de travaux de construction de dalles béton pour supporter le futur abri.



La Région fournit et pose à sa charge le ou les abris.

Manifestations sportives

► FINANCER L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE

Aide disponible pour les collectivités et aussi pour d'autres bénéficiaires

Organiser une manifestation sportive de grande envergure (nationale, internationale) ou d'envergure plus modeste pour valoriser l'animation et les initiatives des territoires.



La Région peut soutenir la manifestation avec une aide déterminée en fonction de son budget prévisionnel global, de son rayonnement et du nombre de participants attendus.

Manifestations agricoles/concours

► FINANCER L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION OU D'UN CONCOURS

Aide disponible pour les collectivités et aussi pour d'autres bénéficiaires

Promouvoir les produits, les savoir-faire ou une filière. Plus précisément, je recherche une aide pour financer une manifestation agricole, agroalimentaire et forestière, ou son organisation.



La Région peut soutenir les manifestations d'envergure locale, régionale ou supra régionale qui concernent les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier.

Festivals

► ORGANISER UNE MANIFESTATION CULTURELLE RÉCURRENTÉ

(ANNUELLE/BIENNALE).

Aide disponible pour les collectivités et aussi pour d'autres bénéficiaires

La Région peut participer au financement des festivals d'envergure régionale, nationale, ou internationale qui participent à la vitalité culturelle et artistique des territoires et de la région.

Elaborer vos documents d'urbanisme

► ÉLABORER VOS DOCUMENTS D'URBANISME

La Région, en tant que Personne Publique Associée, est aux côtés des communes pendant la procédure d'élaboration de vos PLU/PLUi. Communiquez vos documents à l'adresse dédiée: urbanisme@auvergnealpes.fr

Projet scolaire à la montagne

► FINANCER LES FRAIS DE TRANSPORT POUR UN PROJET SCOLAIRE À LA MONTAGNE

Réduire les frais de transport vers les lieux de résidence des classes de découverte et entre les lieux d'activités.



La Région finance 100% des frais de transport des classes d'Auvergne-Rhône-Alpes qui partent à la montagne, dans la limite de 3000 € par classe.

Sommaire détaillé

Aides destinées aux autres bénéficiaires

La Région est également aux côtés d'autres porteurs de projets des territoires (*entreprises, associations, particuliers...*). En tant qu'élu local, vous occupez une place centrale dans la vie de ces territoires et pourrez relayer ces dispositifs au plus près des bénéficiaires potentiels.

- 19 > Agriculture, Forêt et Environnement
- 21 > Montagne
- 21 > Lycées
- 22 > Culture
- 25 > Sport
- 26 > Solidarité et pouvoir d'achat
- 27 > Lutte contre les violences faites aux femmes
- 28 > Santé et handicap
- 29 > Tourisme
- 30 > Économie et emploi
- 30 > Numérique

Agriculture, forêt et environnement

► INSTALLATION OU REPRISE D'EXPLOITATION



- Suivi post-installation.
- Jusqu'à 3800 € par candidat pour des études pré-installation.

► PASTORALISME

Aménager et équiper les espaces pastoraux (clôtures, dispositifs d'adduction d'eau, cabanes, pistes d'accès) et mettre en œuvre des actions de valorisation et de sensibilisation au pastoralisme.



- La Région peut prendre en charge une partie des coûts d'investissements, d'études ou d'actions de sensibilisation.

Défendre juridiquement : maintenir l'activité pastorale malgré la contrainte de la prédation par le loup et défendre les éleveurs juridiquement en cas de contentieux dû aux chiens de protection.



- La Région peut prendre en charge une partie des frais des éleveurs ou bergers mis en cause, à hauteur d'un montant forfaitaire de 500 €, pour faire appel aux services d'un avocat de leur choix.

► INVESTIR POUR L'APPROVISIONNEMENT LOCAL

Séquiper pour organiser l'approvisionnement local en produits alimentaires. Plus précisément, recherche d'une aide pour investir dans des équipements, tels que les cuisines centrales ou plateformes de regroupement de l'offre, permettant de préparer et distribuer des produits locaux.



La Région finance une partie des investissements matériels, logiciels spécifiques et des équipements permettant la préparation, le stockage, le conditionnement et le transport des repas ou produits ainsi que les études préalables s'y rapportant avec un plafond d'aide de 80 000 € par projet.

► FINANCER L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION OU D'UN CONOURS

Aide également disponible pour les collectivités

Promouvoir les produits, les savoir-faire ou une filière. Plus précisément, je recherche une aide pour financer une manifestation agricole, agroalimentaire et forestière, ou son organisation.



La Région peut soutenir les manifestations d'envergure locale, régionale ou supra régionale qui concernent les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier.

► CRÉER DES DESERTES FORESTIÈRES

Soutenir l'aménagement de dessertes forestières (création de routes, création de pistes, aménagement de places de dépôt/retournement, résorption de points noirs en forêt, mise au gabarit de routes).



Aide de 50 à 80% du montant des travaux éligibles en fonction de la nature du projet.

► SOUTENIR LA METHANISATION AGRICOLE

Aides jusqu'à 400 000 € pour financer la construction d'une unité de méthanisation agricole en injection dans le réseau de gaz, pour la maintenance d'une unité de cogénération existante ou sa conversion vers l'injection, à destination des sociétés de projet dont le capital social est détenu à 50% minimum par des agriculteurs.



► PLAN PÊCHE ET MILIEUX AQUATIQUES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes accorde des subventions à l'ARPARA (Association Régionale des fédérations départementales de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la région Auvergne Rhône-Alpes) pour la coordination et les 12 Fédérations Départementales de Pêche d'Auvergne Rhône-Alpes afin de mener des actions concrètes en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement du loisir pêche. Ce partenariat se formalise à travers une Convention de Partenariat et d'Objectifs (CPO) 2023-2025 qui est structurée autour de 4 axes :

- Connaissance pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité;
- Travaux de restauration des milieux aquatiques et aménagements halieutiques;
- Coordination et communication régionales;
- Sensibilisation et valorisation du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et développement du loisir pêche.



La Région soutient les actions qui répondent aux objectifs des 4 axes de la CPO 2026-2028. Le montant global des subventions de la Région ne pourra pas être supérieur à 3 M d'€ sur 3 ans. Les taux de financement par action varient selon les axes de la convention.

► PLAN CHASSE

Dans le cadre de la convention de partenariat et d'objectifs (CPO) 2025-2027 entre la Région et la Fédération Régionale des chasseurs Auvergne-Rhône-Alpes, la Région soutient les actions des chasseurs en faveur de la biodiversité et de la sécurité.

- La Région propose un programme d'investissement en faveur des locaux de chasse pour le bon exercice de la chasse afin que les chasseurs puissent les mettre aux normes et disposer de locaux décents et utilisables : clos, couvert, isolation, branchements aux fluides quand cela est possible.
- Les fédérations départementales et régionales de chasse peuvent solliciter l'aide de la Région pour réaliser des études faunistiques, restaurer des milieux, informer les usagers, équiper des sites pour permettre une bonne cohabitation des usages de la nature (loisirs, pâturages...) et gérer la venaison et les déchets de chasse.



Montagne

► FINANCER LA CRÉATION OU RÉHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES ACCUEILLANT DES CLASSES DE DÉCOUVERTE



La Région peut financer certaines étapes de votre projet (acquisition, travaux...).

► DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE DE MA STATION

Financer les équipements touristiques complémentaires au ski et utilisables sur au moins 2 saisons.



La Région peut financer jusqu'à 40% du coût des équipements avec une enveloppe maximale de 400 000 € par station et par période de 3 ans.

► ACCOMPAGNER MA STATION DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Soutenir les investissements qui concourent à l'objectif à moyen terme de neutralité carbone des stations.



La Région peut financer jusqu'à 30% du coût des équipements avec une enveloppe maximale de 400 000 € par station.

► AMÉNAGER L'ACCÈS AUX STATIONS PAR DES ASCENSEURS VALLÉENS

Soutenir les projets de liaison entre vallées et stations pour diminuer la circulation automobile et l'impact environnemental des transports.



La Région peut financer jusqu'à 30% du coût du projet avec une enveloppe maximale de 5 M€ par projet.

Lycées

► ACTIONS ÉDUCATIVES

« Découverte Région » est un dispositif destiné à soutenir les projets collectifs conduits par les équipes pédagogiques impliquant les lycéens.



- Jusqu'à 3 000 € par projet.
- Thèmes : fier de son identité régionale ; mémoire et patrimoine ; volonté d'entreprendre ; valeurs de la République ; sport ; culture scientifique et technique.

► SÉCURITÉ DANS LES LYCÉES

Filtrage des accès, vidéo-protection, sécurisation des périmètres, équipes mobiles d'accueil renforcé.



- Le budget affecté à la sécurisation s'élève à plus de 100 M€.

► BOURSE AU MÉRITE

Mention très bien au baccalauréat et note supérieure ou égale à 16/20 au CAP et BP.



- 500 € par jeune, sans condition de ressource.

► BOURSE AU MÉRITE +

Pour des jeunes ayant accompli un parcours exceptionnel.



- 500 € par jeune, sans condition de ressource.

► PARCOURS RÉUSSITE

Bourse et tutorat pour des jeunes ayant d'excellentes notes et accompli un parcours exceptionnel.



- 1000 € par jeune, sans condition de ressource.

Culture

► RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Financer les études et travaux de restauration des édifices, objets mobiliers et jardins protégés (classés ou inscrits) au titre des monuments historiques sur le territoire régional : « plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine ».



- La Région attribue aux propriétaires privés une aide financière de 5 % à 30 % des dépenses subventionnables de restauration retenues par l'Etat, dans la limite d'un plafond variant de 40000 € à 120000 €, en fonction du statut du porteur de projet.
- Pour les particuliers, le taux de participation peut aller jusqu'à 15 % sous condition d'ouverture et d'animation de l'édifice.

Financer la restauration d'orgues et de carillons installés dans des lieux patrimoniaux.



- Pour les orgues et carillons non protégés : la Région attribue aux propriétaires des instruments une aide financière allant jusqu'à 30% du coût des travaux, dans la limite de 50 000 € par projet.
- Pour les orgues et carillons protégés au titre des monuments historiques, la Région peut financer jusqu'à 15% du montant des travaux.
- Les dépenses subventionnables retenues sont les mêmes que celles déterminées par la DRAC.
- La restauration de l'instrument doit s'accompagner d'un projet culturel (programmation de concerts, actions de médiation, et actions de formation musicale) qui prendra la forme d'une convention d'utilisation de l'instrument.

► FESTIVAL RÉGION DES LUMIÈRES : UN PROJET FÉDÉRATEUR AUTOUR DE SITES PATRIMONIAUX EMBLÉMATIQUES DE LA RÉGION

Festival annuel et itinérant en 2 saisons, qui propose des spectacles son et lumière accessibles gratuitement. Depuis 2019, le festival Région des Lumières a proposé 65 spectacles, dans une cinquantaine de villes différentes réparties sur le territoire régional. En 2025, le festival a mis en lumière Vienne, Valence, Roanne, Thonon-les-Bains, Montluçon, Saint-Martin de Belleville, Le Puy-en-Velay et Firminy.



- En partenariat étroit avec les communes concernées.

► RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Financer l'acquisition et la restauration d'œuvres des musées labellisés « Musées de France » avec le FRAM (Fonds régional d'acquisition des musées) et FRAR (Fonds régional d'aide à la restauration).



- Ce dispositif est co-piloté et co-financé par la Région et la DRAC : chaque subvention est versée à parts égales. La gestion du FRAM et du FRAR est confiée à un comité régional qui se réunit une fois par an, lors d'une séance unique pour attribuer les subventions.

Financer les lauréats de l'appel à projet « Opération Patrimoine Remarquable » pilotée par la Fondation du Patrimoine pour la restauration du patrimoine dit de proximité.



- Pour en bénéficier, les porteurs de projets s'adressent à la Fondation du Patrimoine. Cette dernière conseille, met en place la collecte de fonds et redistribue les aides de la Région notamment. À ce titre, la Région attribue des aides pour les projets sélectionnés lors d'un comité technique une fois par an. Ces aides sont attribuées dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Le taux d'intervention régional peut aller jusqu'à 70 % des travaux, avec un plafond de 40000 €.

Financer le développement d'outils numériques de valorisation et de médiation des patrimoines avec l'appel à projet « patrimoine et numérique ».



La Région attribue aux propriétaires privés des aides pouvant aller jusqu'à 40 % du montant du projet avec un plafond de subvention de 40 000 € pour la mise en place d'outils numériques de valorisation et de médiation des patrimoines.

Financer l'acquisition et la restauration d'œuvres des musées labellisés « Musées de France » avec le FRAM (Fonds régional d'acquisition des musées) et FRAR (Fonds régional d'aide à la restauration).



Ce dispositif est co-piloté et co-financé par la Région et la DRAC : chaque subvention est versée à parts égales. La gestion du FRAM et du FRAR est confiée à un comité régional qui se réunit une fois par an, lors d'une séance unique pour attribuer les subventions.

► CRÉER, RÉNOVER OU ÉQUIPER UN CINÉMA INDÉPENDANT

Soutenir les travaux de création, de rénovation, d'aménagement d'un cinéma indépendant, ou l'équipement en matériels adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap sensoriel.



La Région peut prendre en charge les dépenses d'investissement, jusqu'à 50 % des dépenses éligibles, montant plafonné à 10 000 € pour les équipements en matériel, à 50 000 € pour la rénovation et à 150 000 € pour la construction.

► SOUTENIR LA CRÉATION ET LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT ET DES ARTS PLASTIQUES SUR LES TERRITOIRES

La Région finance des lieux de création et de diffusion sur l'ensemble du territoire.



Elle soutient les lieux, les artistes, les compagnies professionnelles... reflétant la pluralité des disciplines artistiques, soit par des dispositifs d'aide au projet soit via un soutien annuel au fonctionnement général.

► SOUTENIR LES FESTIVALS ET FÊTES DU LIVRE

La Région peut participer au financement des festivals d'envergure régionale, nationale ou internationale qui participent à la vitalité culturelle et artistique des territoires et de la région.

► REPRENDRE, CRÉER ET DÉVELOPPER UNE LIBRAIRIE INDÉPENDANTE

La Région finance, en partenariat avec l'État (ministère de la Culture) et le Centre national du livre, la création et le développement des librairies indépendantes dans les territoires où ce commerce est absent.



La Région peut prendre en charge jusqu'à 50 % des dépenses éligibles, montant plafonné à 30 000 € pour les dépenses d'investissement et 20 000 € pour les dépenses de fonctionnement.

Sport

► DOTER UN CLUB DE SPORT DE MINIBUS

Permettre à un club sportif d'avoir un minibus pour transporter ses licenciés dans le cadre d'entraînements ou de compétitions.



La Région fait l'acquisition de minibus qui sont cédés à titre gratuit aux associations sportives, dont les demandes sont appréciées au regard de différents éléments. Les minibus sont attribués aux clubs de sports après une campagne annuelle de dépôt de dossiers, intervenant en début d'année civile.

► FINANCER LE MATÉRIEL SPORTIF D'UN CLUB DE SPORT

Doter les associations et clubs sportifs qui relèvent d'une fédération sportive agréée par l'État, en équipement et matériel sportif.



• La structure doit posséder une école de jeunes ou mener une action en faveur des jeunes et/ou être conventionnée avec la Région au titre de son dispositif « PASS' Région Jeunes ».

• La Région peut prendre en charge une partie de l'acquisition d'équipement et de matériel nécessaires à la pratique.

► FINANCER L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE

Aide également disponible pour les collectivités.

Organiser une manifestation sportive de grande envergure (internationale, nationale) ou d'envergure plus modeste pour valoriser l'animation et les initiatives des territoires.



La Région peut soutenir la manifestation avec une aide déterminée en fonction de son budget prévisionnel global, de son rayonnement et du nombre de participants attendus.

► FINANCER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION OU AGRANDISSEMENT D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF

Dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire et dans le respect des enveloppes budgétaires définies, les projets d'équipements sportifs ayant une vocation locale ou intercommunale peuvent être éligibles.

Solidarité et pouvoir d'achat

► FINANCER SON PERMIS DE CONDUIRE

Financer la formation au permis de conduire des jeunes.



La Région apporte une aide de 150€ pour tous les jeunes âgés de 17 ans au moment du dépôt de la demande.

► PASS RÉGION JEUNES

Pour tous les lycéens, apprentis, jeunes en mission locale, élèves en formation sanitaire et sociale, jeunes en situation de handicap, le Pass/Région Jeunes offre près de 600 € d'avantages en lien avec la formation, la culture, le sport, la santé, les loisirs de pleine nature (chasse, pêche). La Région valorise aussi l'engagement des jeunes en accordant une aide au permis de conduire B.



1 € d'avantage utilisé par le jeune avec son Pass/Région, c'est 1 € versé par la Région à un acteur socioéconomique du territoire : librairie, cinéma, club sportif, auto-école...

► PASS RÉGION SENIORS

Parce que la Région souhaite contribuer au bien vieillir de ses habitants, elle a créé le PASS/Région Seniors : une carte gratuite à destination des habitants de 65 ans et + proposant des avantages dans tous les domaines qui les concerne : culture et tourisme ; producteurs, artisans, et commerçants, restauration, santé, bien-être et sport, mobilité. Déjà 225 000 bénéficiaires et 1800 offres proposées

Créer un compte, c'est simple rapide et gratuit :

passregionseniors.auvergnherhonealpes.fr

Et pour les commerçants, artisans et entreprises qui souhaitent proposer un avantage : auvergnherhonealpes.fr/professionnels/partenairepassregionseniors



► GRATUITÉ DES TER POUR LES ACCOMPAGNANTS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Mise en place de la gratuité des transports régionaux pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap et titulaires d'une carte illico MOBILITÉ, invalidité ou de mobilité inclusion (CMI). Le titre de transport gratuit est à générer en gare ou sur internet : www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/services-contacts/assistance-accessibilite

Lutte contre les violences faites aux femmes

► CRÉATION OU RÉHABILITATION DE LOGEMENTS D'URGENCE À DESTINATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Aide également disponible pour les collectivités.

La Région attribue une aide au logement pour les femmes victimes de violences.



Subvention jusqu'à 15000 € par logement pour les opérations allant jusqu'à 10 logements et de 40% du coût des travaux, plafonnée à 350000 €, pour les opérations comptant plus 10 logements.

► FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Le boîtier d'alerte est un dispositif connecté à un téléphone mobile permettant à une femme menacée qui en est dotée d'alerter, en cas de menace effective et en toute discrétion, des personnes ressources.



La Région a mis gratuitement plus de 1055 boutons d'alertes à la disposition des associations d'accompagnement des femmes victimes de violences. Depuis 2024, la Région a également cédé 870 boutons d'alerte aux unions départementales des CCAS volontaires via des conventions de mise à disposition de boîtiers afin que les travailleurs sociaux puissent les remettre aux femmes victimes de violences.

► CRÉER OU DÉVELOPPER UNE MAISON OU UN CENTRE DE SANTÉ

Financer les travaux et/ou l'acquisition immobilière d'une maison ou d'un centre de santé.
Aide également disponible pour les collectivités.



La Région prend en charge une partie des frais d'investissement pour la création ou l'extension de maisons ou de centre de santé pluriprofessionnels et structures équivalentes situés en zones défavorisées ou en voie de devenir. Le plafond d'aide est fixé à 250 000 €.

► MODERNISER LES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ

Soutenir les établissements publics de santé dans les territoires en tension afin de maintenir un accès de proximité à un système hospitalier performant et de qualité.



La Région peut aider les établissements de santé publics disposant d'un service de médecine à se moderniser, acquérir de nouveaux équipements médicaux, améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé. Les projets doivent s'intégrer à l'écosystème de santé local, et bénéficier de l'aval des autorités de santé.

► ACQUERIR DE L'EQUIPEMENT ADAPTE POUR L'ACCES AUX LOISIRS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Proposer une offre de loisirs adaptée aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.



La Région Auvergne-Rhône-Alpes attribue une aide jusqu'à 30% (ou 50% sur les territoires Destination Tourisme H+) dans la limite de 5 000 €.

► INNOVER POUR COMPENSER LE HANDICAP

Soutenir une expérimentation locale innovante, visant à améliorer concrètement les conditions de vie des personnes en situation de handicap au quotidien.

Aide également disponible pour les collectivités.



La Région prend en charge les dépenses d'investissement à hauteur de 20 à 50%, plafonnées à 100 000 € par projet, avec un minimum de 20% d'autofinancement.

► AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES DANS LES DOMAINES D'EXCELLENCE

Ces domaines d'excellence concernent les activités de pleine nature, la montagne été/hiver, les itinérances et grandes randonnées, le thermalisme, le tourisme gourmand et tourisme de savoir-faire.

La Région donne la priorité à l'investissement et aux opérations permettant de structurer et qualifier l'offre touristique (aménagement de sites touristiques et d'infrastructures de découverte, d'interprétation et de médiation d'un site, espaces et équipements touristiques et de loisirs liés directement à la pratique des activités et sport de nature, création de circuits thématiques dédiés à la mobilité douce, et itinéraires de Saint-Jacques de Compostelle, etc.).



Pleine nature, Montagne été / hiver sur la base d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) ayant permis la sélection des territoires éligibles définis pour la période du Plan Tourisme 2022-2028.

TOURISME GOURMAND

Travaux pour la création / développement d'une activité touristique

- Gastronomie : taux de prise en charge de 20% à 50% maximum avec plafonds (100 000 € pour les PME et 50 000 € pour les grandes entreprises) ;
- Enotourisme : Pour les domaines viticoles, taux de prise en charge pouvant aller jusqu'à 20% maximum plafonnés à 50 000 €.



TOURISME DE SAVOIR-FAIRE

Travaux pour la création / développement d'une activité touristique

- Taux de prise en charge de 20% à 50% maximum avec plafonds (100 000 € pour les PME et 50 000 € pour les grandes entreprises).



► CRÉER, RÉNOVER OU MODERNISER LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Un accompagnement ciblé tout au long des étapes d'un projet: avant travaux (ingénierie préalable), aide aux travaux pour la création, rénovation et/ou modernisation et aide à la recherche de financement à travers le « Cercle des financeurs ».



- La Région prend en charge l'étude entre 50 et 100% selon le type d'étude (faisabilité ou opportunité).
- La Région prend en charge les travaux éligibles entre 15 à 30% selon la typologie des hébergements. L'aide est plafonnée de 70 000 € à 400 000 € en fonction de la typologie d'hébergement touristique (hôtellerie indépendante, hôtellerie de plein air, hébergements collectifs, gîtes d'étapes, refuges de montagne).

Économie et emploi

► SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES ARTISANS ET DES COMMERÇANTS

Financer l'investissement de commerces de proximité.



- La Région prend en charge une partie des coûts liés à la rénovation ou l'aménagement du point de vente (subvention de 2000 à 10000 €).
- Prêt Artisan & Commerçant : prêt à taux 0 compris entre 3000 et 20000 €, accordé en partenariat avec la Banque populaire, cogaranti Région - SOCAMA, via les CMA/CCI.

Financer l'investissement de commerces sur les marchés locaux.



- Par une subvention d'investissement, la Région aide les petites entreprises ayant une activité avec commerce sur les marchés, en prenant en charge une partie des coûts liés à ses investissements (subvention allant jusqu'à 10000 €).

► RELOCALISER LES EMPLOIS, PACK RELOCALISATION

Aide aux PME/ETI et grands groupes ayant un projet d'implantation en région, portant sur des investissements matériels. Les élus peuvent proposer ce dispositif incitatif lorsqu'ils sont informés d'un projet d'implantation d'entreprise sur leur territoire.



- Les aides sont conséquentes, pouvant sélever à plusieurs centaines de milliers d'euros en fonction de la taille et du projet de la société.

Numérique

► SE FORMER AU NUMÉRIQUE ET DIGITALISER MON ENTREPRISE

Le Campus Région du numérique propose une offre de formations variée partout dans la région grâce au réseau d'écoles labellisées dont l'École 42 Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes. L'Usine du Campus permet aux entreprises d'être accompagnées par des experts pour accélérer leur transformation numérique, industrielle, énergétique et environnementale avec les technologies les plus innovantes de l'industrie 4.0. Des diagnostics, des accompagnements et des solutions sont proposés au Campus et là aussi dans toute la région grâce aux réseaux de partenaires.

Rendez-vous sur campusnumerique.auvergnerhonealpes.fr



La Région Auvergne-Rhône-Alpes

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PREMIÈRE RÉGION FRANÇAISE POUR LA RÉINDUSTRIALISATION



La Région Auvergne-Rhône-Alpes agit pour la souveraineté industrielle, avec un plan stratégique de relocalisation de 1,2 milliard d'euros.

Les résultats sont là :

- 1^{er} Région de France en matière de relocalisation avec 1105 projets de relocalisation en 2025.
- Création de 16 600 emplois depuis 2021.

Plus d'informations sur
auvergnerhonealpes.fr